

Infos Clubs du 26 février 2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Nous vous prions de trouver ci-dessous les dernières informations en notre possession autour des dispositifs proposés par le gouvernement.

L'état d'urgence sanitaire est prolongé jusqu'au 1er juin:

L'état d'urgence sanitaire, qui devait prendre fin au 16 février, a été prolongé jusqu'au 1er juin prochain inclus par une loi du 15 février. Celle-ci étend par ailleurs jusqu'au 31 décembre 2021 la possibilité donnée au Premier ministre d'ordonner par décret, et pour des raisons sanitaires, des mesures de restriction telles que celles que nous connaissons actuellement : restriction ou interdiction de déplacement, limitation ou interdiction des regroupements de personnes, fermeture des lieux accueillant du public, mise en quarantaine des personnes susceptibles d'être affectées par le covid, placement et maintien en isolement des personnes affectées.

Aide exceptionnelle accordée aux entreprises accueillant du public au titre des congés payés:

Vous trouverez une note établie par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion autour du dispositif d'aide accordée aux entreprises accueillant du public au titre des congés payés pris par les salariés entre le 1er janvier et le 7 Mars 2021. ([cliquer ici](#)). Nous vous invitons à la lire avec attention.

Notre direction Ressources Humaines / Juridique de droit social est à votre disposition pour répondre à vos interrogations et apporter des informations complémentaires.
Vous pouvez les contacter par e-mail à l'adresse e-mail suivante : rh@ffgolf.org

Avec tout notre soutien.

La Fédération française de golf